



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 6 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mai à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Thuré.

Date de la convocation : 29/04/2024

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Maryline CUNHA RIBEIRO, Arnaud DE BELINAY, Marie-Claude DEPONT, Frédéric FAGES, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Carl HOLGADO- ROTAMERO (pouvoir à Dominique CHAINE), Marie-Paule TIFFAULT (pouvoir à Claudie RAYMOND).

Etaient absents et non représentés :

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEPONT.

2024-26 ACCOMPAGNEMENT A L'INSTALLATION DE COMMERCES EN MILIEU RURAL.

En 2021, d'après les données de l'Insee, plus de 21 000 communes ne disposent d'aucun commerce, soit 62 % contre 25 %, en 1980. Le **déclin commercial observé dans ces communes essentiellement rurales**, déjà confrontées à des fragilités structurelles (décroissance démographique, vieillissement de la population...), accentue leur perte d'attractivité. Cela se traduit par une croissance de la vacance commerciale, avec des locaux fermés et parfois abandonnés, laissant un sentiment de dégradation du cadre de vie.

Ce déclin de la commercialité observé en zone rurale conduit aussi à des difficultés d'accès à des paniers de services de la vie courante. Dans les zones peu denses, le trajet routier médian pour se rendre au pôle commercial le plus proche est de dix minutes contre 2,6 minutes dans les zones denses.

Compte tenu de ces enjeux relatifs au maintien dans le territoire des populations fragilisées, au maintien des liens sociaux, à l'attractivité des territoires et à la réduction des trajets émetteurs de CO², le Gouvernement souhaite lancer un dispositif de soutien à l'installation de commerces dans des communes qui en sont dépourvues ou dont les derniers commerces ne répondent plus aux besoins de première nécessité de la population.

AR Prefecture

Ce dispositif doit apporter un soutien à l'installation d'un commerce sédentaire multiservices situé dans une commune rurale ou d'un commerce non sédentaire dont la tournée hebdomadaire prévoit un nombre minimal de jours de passage dans des communes rurales.

086-218602730 - 202405051202426 DE
Reçu le 07/05/2024
Publié le 07/05/2024

Le projet doit s'inscrire en complémentarité de l'offre commerciale existante à l'échelle de la zone de chalandise en vue d'apporter de nouveaux services à la population.

Le soutien apporté dans le cadre du dispositif vise les dépenses d'investissement dans des projets d'installation de commerce, dont le modèle économique est jugé viable. Toutefois, compte tenu des spécificités intrinsèques aux zones rurales et plus particulièrement la faible densité démographique de la zone de chalandise, ces projets ne pourraient émerger sans une contribution publique.

Ce dispositif contribuera à l'attractivité du territoire par l'installation d'une offre commerciale de proximité et par la lutte contre les friches, en privilégiant les projets d'installation dans des locaux vacants existants.

Mme Dominique LANGLAIS, gérante de l'entreprise « L'accord parfait », fleuriste souhaite pouvoir bénéficier de cet accompagnement. Pour cela, elle doit fournir les délibérations des communes concernées par sa présence. En effet, celle-ci sera présente tous les vendredis lors du marché organisé à Besse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

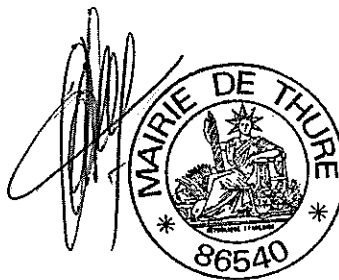
- **SOUTIENT** le projet de Mme LANGLAIS, gérante de l'entreprise « L'accord parfait ».
- **ATTESTE** qu'elle participera au marché hebdomadaire organisé par la commune.

Votants	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le

07 MAI 2024

Le Maire,
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-218602720-20240506-2024_26-DE
Reçu le 07/05/2024
Publié le 07/05/2024